

## **AVIS PUBLIC**

## **CONSULTATION ÉCRITE - RÉSOLUTION CA20 09 0113**

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA20 09 0113 visant à autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre - Lot 2 378 306 du cadastre du Québec - Zone 1024 (dossier 1201066007);

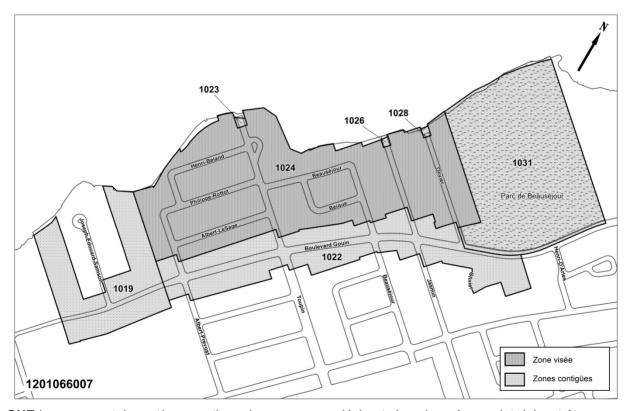
AVIS est par les présentes donné:

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 14 avril 2020 un premier projet de résolution portant le numéro CA20 09 0113;

**QUE**, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis;

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 378 306 du cadastre du Québec, et portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'autorisation d'installer en cour avant de l'immeuble une piscine extérieure et une clôture, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 347 (piscine extérieure dans la cour avant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5);

QUE le premier projet de résolution CA20 09 0113 vise la zone 1024, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QUE** les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le jeudi 18 juin 2020, à 16 h 30, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0113 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

ΟU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA20 09 0113 Bureau du secrétaire d'arrondissement 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H2N 2H8

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Résolution CA20 09 0113 1 de 2

**QUE** ce premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : <u>montreal.ca/ahuntsic-cartierville</u> (section Renseignements et services les plus demandés).

FAIT à Montréal, le 3 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert

Résolution CA20 09 0113 2 de 2